

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE

COMPTRE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 avril 2021 à 18h30 sur convocation du 29 mars 2021

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, Mme BEAU Christiane, Mme CABAUP Christine, Mme ECOTIERE Jeannik, Mme ETOURNEAU Corinne, M. FILLON Nicolas, M. GUIBERTEAU Jean-Pierre, M. LECLANCHE Christian, M. MARIE Jean-Michel, M. MICHAUD Fabrice, M. NICOLEAU Benjamin, M. RIVERO-GOMEZ Pascal, Mme SEYNAT Sonia, M. ZIMMERMANN Christopher.

ABSENTS EXCUSES :

Mme PERROGON Viviane

M. CORDEAU Pascal a donné pouvoir à M. FILLON Nicolas

Mme GEAY Valérie a donné pouvoir à Mme ETOURNEAU Corinne

Mme ROUX Sylvie a donné pouvoir à M. MARIE Jean-Marie

Mme LOIZEAU Patricia a donné pouvoir à Mme BEAU Christiane

Secrétaire de séance : M. LECLANCHE Christian

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 09 mars 2021

Aucune observation n'étant émise, le compte-rendu de la séance du 09 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. ZIMMERMANN Christopher à 18h50.

2. Approbation du Compte de gestion 2020

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public et constitue l'équivalent du compte administratif établi par les services comptables de la commune. Ces 2 documents retracent les dépenses et les recettes réalisées au cours d'un même exercice.

M. le Maire explique que les écritures de ces documents ont été comparées pour l'exercice 2020 et qu'elles sont identiques.

Il propose donc au conseil municipal d'approuver le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

3. Vote du Compte Administratif 2020

M. le Maire présente les principales écritures réalisées en 2020 et laisse la présidence de la séance à M. MARIE Jean-Michel, considérant que le maire ne peut participer au vote du compte administratif qu'il a lui-même exécuté. Le Président de séance propose d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévus :	636 396,00€
	Réalisé :	370 748,54€
	Reste à réaliser :	85 468,95€
Recettes	Prévus :	636 396,00€
	Réalisé :	136 239,58€
	Reste à réaliser :	32 412,00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 858 564,00€
	Réalisé :	1 119 682,55€
	Reste à réaliser :	0,00€
Recettes	Prévus :	1 858 564,00€
	Réalisé :	1 969 522,95€
	Reste à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-234 508,96€
Fonctionnement :	849 840,40€
Résultat global :	615 331,44€

Adopté à l'unanimité

4. Affectation des résultats de l'exercice 2020

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2020, issus du compte administratif afférent à cet exercice. Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et constatant que les comptes administratifs font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	184 454,04€
- un excédent reporté de :	665 386,36€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	849 840,40€
- un déficit d'investissement de l'exercice de :	234 508,96€
- un déficit des restes à réaliser de :	53 056,95€
Soit un besoin de financement de :	287 565,91€

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent	849 840,40€
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	287 565,91€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	562 274,49€
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	234 508,96€

Adopté à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

M. le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal lors de la séance du 20 novembre 2019 décidant d'appliquer un lissage des taux de Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et Taxe Foncière sur le Non-Bâti (TFNB) sur une période de 10 ans. Compte tenu de ces éléments, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Commune nouvelle et de les maintenir à :

- Foncier bâti = 21,24 %
- Foncier non bâti = 50,77 %

Adopté à l'unanimité

6. Vote du Budget primitif 2021

M. le Maire détaille quelques prévisions du budget 2021 telles que discutées en commission finances :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 (charges à caractère général) :	513 000,00€
Chapitre 12 (charges de personnel) :	610 940,00€
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :	121 610,00€
Virement à la section d'investissement :	344 543,00€

En recettes de fonctionnement :

Impôts et taxes :	703 500,00€
Dotations et subvention :	311 150,00€
Excédent de fonctionnement reporté :	562 274,49€

Pour un total en section de fonctionnement, équilibré en dépenses et recettes, de 1 717 234,00€

Il informe également de quelques projets d'investissement :

- Aménagement de la salle des archives : 12 097,48€ (dont 2 490,00€ de subvention)
- Réhabilitation de la salle des mariages : 33 110,17€ (dont 12 417,00€ de subvention)
- Sécurisation du pont de Laléard : 17 403,60€ (dont 4 350,00€ de subvention)
- Ecoles (matériel informatique) : 9 000,00€ (dont 4 500,00€ de subvention)
- Ecoles (changement des volets de l'école primaire) : 20 000,00€ (dont 13 155,00€ de subvention)

- Acquisition de matériel technique : 23 000,00€
- Défense Extérieure Contre l'Incendie : 36 500,00€
- Projet d'un cabinet médical : 120 000,00€

Pour un total en section d'investissement, équilibré en dépenses et en recettes de :811 660,00€

Dépenses : 726 191,05€ (Propositions nouvelles) + 85 468,95€ (Restes à réaliser)

Recettes : 779 248,00€ (Propositions nouvelles) + 32 412,00€ (Restes à réaliser)

Pour un budget global de 2 528 894,00€

Adopté à l'unanimité

Mme ETOURNEAU Corinne s'excuse et doit quitter la séance.

7. Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

M. le Maire explique que la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) a instauré un mécanisme de transfert automatique de la compétence des communes en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », au profit des communautés de communes et des communautés d'agglomération, dans un premier temps à compter de mars 2017.

Il rappelle que la commune de Saint-Hilaire a délibéré pour s'opposer à ce transfert le 27 octobre 2020 or la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, par son article 7, reporte au 1^{er} juillet 2021 le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité.

Les communes qui souhaitent s'y opposer doivent prendre une délibération dans les 3 mois précédant cette date y compris celles qui ont déjà délibéré.

Il propose que le conseil réaffirme son opposition au transfert de la compétence PLU.

Adopté à l'unanimité

8. Centre de gestion 17 : convention-cadre service remplacement

Par délibération en janvier 2000, la commune a décidé d'adhérer au service remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (CDG17).

Ce service permet de faire appel au CDG17 pour la mise à disposition de contractuels afin de remplacer des agents momentanément indisponibles ou assurer des missions temporaires (besoins saisonniers, surcroît de travail...).

S'agissant d'une mission facultative du CDG17, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement.

Comme c'est le cas actuellement, chaque mission fait l'objet d'une facture mensuelle qui précise l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Il est donc proposé d'autoriser la signature de la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du CDG17 renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL : M. NICOLEAU explique qu'il a été discuté en réunion d'adjoints de la possibilité d'enregistrer (en audio) les séances du conseil municipal afin de réduire au maximum les oublis et de synchroniser les écrits.

BULLETTIN MUNICIPAL : Mme CABAUP informe que le prochain bulletin municipal devrait paraître fin mai. Elle fait donc appel aux élus afin que les dernières informations à y communiquer lui soient transmises.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE : Mme CABAUP dit que la prospection afin de mettre en place un marché hebdomadaire est difficile malgré les divers contacts pris auprès de commerçants extérieurs et locaux (primeurs, fromagers, poissonniers ...). Elle continue ses recherches et invite ses collègues à en faire autant.

RECHERCHE MEDECINS : M. le Maire explique qu'il est toujours en attente de la réponse d'une personne intéressée pour s'installer en tant que médecin généraliste.

PERSONNEL COMMUNAL : M. le Maire informe que le poste de secrétaire comptable, actuellement vacant, sera pourvu au 1^{er} juin prochain.

CYCLAD : M. LECLANCHE informe qu'une réunion aura lieu le 15 avril pour présentation du service et organisation des ramassages sur la commune.

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX / VOIRIE : M. LECLANCHE propose de réunir la commission afin de prévoir et mettre en place les projets inscrits au budget. La date est fixée au lundi 12 avril.

SCOLAIRE : M. le Maire informe qu'en cette nouvelle période de confinement, il y a peu d'enfants à l'école car il est imposé que les 2 parents soient « prioritaires » et leurs métiers inscrits sur une liste spécifique établie par le ministère de l'Education Nationale (dans les secteurs du médical, social, de l'éducation...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,
Didier BASCLE



Les délibérations sont consultables en mairie.

Site Internet de la mairie <http://www.sainthilairedevillefranche.fr>